



Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal

Dakar, le 21 Octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le communiqué du conseil des ministres du 11 Septembre 2014 a rendu publique les directives de Monsieur Macky Sall, Président de la République, relatives à l'élaboration, dans les meilleurs délais, de la stratégie nationale de l'accompagnement et de la mutualisation des organisations paysannes pour optimiser les potentialités des mouvements coopératifs, dans la perspective d'asseoir une véritable économie agricole au Sénégal

Ces directives qui constituent un signal fort ont été confirmées par Monsieur le Premier Ministre Mahammed Boun Abdallah Dionne et Monsieur Papa Abdoulaye Seck Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, dans leurs interventions respectives, le Vendredi 17 Octobre 2014 lors de la rencontre avec les principaux leaders des organisations paysannes.

Monsieur Ndiol Loum, Président du conseil d'administration de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS) et l'ensemble des membres saluent ces directives pour leur pertinence, leur justesse et leur parfaite concordance avec notre plan d'actions prioritaires pour restructurer et redynamiser toutes nos coopératives agricoles et unions, à tous les échelons, afin d'appliquer systématiquement les règles de bonne gouvernance, une gestion rigoureuse et transparente de nos propres programmes de développement économique, à savoir :

- Le Réseau des Banques de Céréales Locales
- Le programme des 1000 Entreprises Coopératives Agricoles Intégrées Bio (ECAI bio)
- Le programme de multiplication en contre-saison de semences certifiées
- La contractualisation pour la collecte et la commercialisation des produits agricoles (arachides, sésame, niébé.....)
- Les mutuelles de santé
- Un système de crédit agricole adapté et sécurisé
- L'alphabétisation fonctionnelle

La restructuration des coopératives va s'opérer conformément aux orientations de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, avec l'assistance des autorités administratives locales, des services techniques du MAER et des élus locaux

Au terme de ce programme majeur, les coopératives agricoles vont recouvrer toute leur légitimité et leur agressivité économique, avec des adhérents pleinement consciencieux de leurs responsabilités personnelles et collectives dans la vie de leurs entreprises

Le Conseil d'Administration de l'UNCAS